

RÉSORPTION DE L'HABITAT INSALUBRE

Envoyé en préfecture le 12/04/2022
 Reçu en préfecture le 12/04/2022
 Affiché le 12/04/2022
 ID : 082-228200010-20220322-CP2022_03_30-DE

SLO

COMMUNE - OPÉRATION -	COÛT EN € HT	DÉPENSE SUBVENTIONNABLE	SUBVENTION DÉPARTEMENTALE
1) ESCAZEAX Acquisition de la maison insalubre « Delsol » pour en détruire une partie afin de sécuriser un carrefour RD 98 – VC 16 et créer 2 logements dans l'autre partie. HAIN/00004074	50 000 €	50 000,00 €	$50\,000\,€ \times 54\,\%$ $= \underline{\underline{27\,000\,€}}$
<u>Observation</u> : L' avis des Domaines n'est exigible que lorsque le prix d'achat est supérieur à 180 000 € (disposition applicable à partir de 2017).			
2) GRISOLLES Acquisition d'un ensemble immobilier en vue d'y créer un local commercial au RDC et un logement à l'étage. HAIN/00003818	155 000 €	80 000 €	$80\,000\,€ \times 12\%$ $= \underline{\underline{9\,600\,€}}$
<u>Observation</u> : L' avis des Domaines n'est exigible que lorsque le prix d'achat est supérieur à 180 000 € (disposition applicable à partir de 2017).			
3) MARIGNAC Acquisition d'un bâtiment insalubre pour un projet de logement. HAIN/00003639	45 000 €	42 500 €	$42\,500\,€ \times 54\,\%$ $= \underline{\underline{22\,950\,€}}$
<u>Observation</u> : L' avis des Domaines n'est exigible que lorsque le prix d'achat est supérieur à 180 000 € (disposition applicable à partir de 2017).			
4) MONTESQUIEU Acquisition d'un bâtiment insalubre au centre bourg pour y réaliser des logements. HAIN/00004170	80 000 €	80 000 €	$80\,000\,€ \times 31,2\,\%$ $= \underline{\underline{24\,960\,€}}$
<u>Observation</u> : L' avis des Domaines n'est exigible que lorsque le prix d'achat est supérieur à 180 000 € (disposition applicable à partir de 2017).			
5) VARENNES Acquisition d'une maison insalubre au 30 place de l'Eglise pour y créer une annexe à la mairie. HAIN/00003794	128 500 €	80 000 €	$80\,000\,€ \times 39\,\%$ $= \underline{\underline{31\,200\,€}}$
<u>Observation</u> : L' avis des Domaines n'est exigible que lorsque le prix d'achat est supérieur à 180 000 € (disposition applicable à partir de 2017).			

TOTAL.....115 710 €

Le Président,

Michel WEILL